

Jean-Pierre Mariné

« Il faut un lien avec le marché »

(suite)

au prix qu'elles représentent. La compétitivité, nous l'aurons sur le "pack L", la version de luxe, celle que le consommateur acceptera de payer plus cher. Si le CTE permet de faire ce pack L, on aura gagné sur la compétitivité et sur le revenu.

« Côté emploi, il s'agit surtout de permettre aux jeunes de ne pas être présents 24 h sur 24, de prendre des vacances ou de se faire remplacer en cas de maladie. Le CTE qui veut favoriser les emplois en direct ou par l'intermédiaire de groupements d'employeurs, peut y contribuer. C'est essentiel en Aquitaine où le salariat agricole est important. »

Quant à la formation, « elle devra accompagner les nouvelles techniques de production. Pour cela, il nous faudra les moyens, sur le plan financier et administratif, de mettre en place ces formations. Les chambres, interfaces et liens avec les filières, sont là pour aider les agriculteurs dans les évolutions auxquelles ils sont confrontés. Le CTE peut faire partie de cette mission de développement et d'accompagnement des agriculteurs. »

AGENDA

Salon de l'agriculture 2000

Du 27 mai au 5 juin prochain, le Salon régional de l'agriculture s'annonce à nouveau comme la manifestation agricole phare de l'Aquitaine. Cinq concepts président à son évolution : exposition d'animaux vivants, valorisation du goût et des terroirs (espace du goût et Marché des terroirs), qualité et origine, concours de produits alimentaires et bien sûr 5<sup>ème</sup> édition d'Aquitanima qui ouvre largement ses portes aux délégations étrangères et accueille Equitaine, salon de la production équine.

..... Laurent Le Chevallier  
05 56 01 33 20

Qualité du travail

L'ARACT Aquitaine invite professionnels agricoles, conseillers, préventeurs et chercheurs à approfondir la réflexion sur le thème « Qualité du travail, qualité de l'emploi en agriculture » dans le cadre d'un colloque national, les 21 et 22 juin, à la Maison de la promotion sociale d'Artigues. Une manifestation organisée en partenariat avec l'ANACT (Association nationale pour l'amélioration des conditions de travail), l'AREFA (l'Association régionale pour l'emploi et la formation en agriculture), la Chambre régionale d'agriculture et le Conseil régional.

..... Catherine Brun  
05 56 02 80 20

Régis Bessonnet

« L'existant n'est pas pris en compte »

Régis Bessonnet<sup>1</sup>, président de la commission Agri-tourisme de la Chambre régionale et du Comité Aquitaine de promotion des produits agro-alimentaires, souligne l'importance d'avoir une nouvelle loi d'orientation, la première depuis plus de trente-cinq ans. Les CTE constituent un élément fort de cette loi avec leur objectif de respect de l'environnement et leur volet économique. « Dans une démarche d'agri-tourisme, peut-on rentrer dans ces deux objectifs ? », interroge Régis Bessonnet. « Je réponds oui. Au niveau environnemental, ceux qui sont entrés dans ces démarches font très attention à la qualité de leurs produits mais aussi à l'aspect visuel des choses, à l'environnement immédiat de leurs exploitations. « De la même manière, le développement d'activités d'agri-tourisme ou de diversification demande une main-d'œuvre supplémentaire sur l'exploitation, appelant souvent le retour du conjoint, voire l'embauche de main-d'œuvre supplémentaire. Tout cela exige un raisonnement économique », insiste Régis Bessonnet.

« Le problème, avec les CTE, c'est que l'existant n'est pas pris en compte ! Nous n'allons pas pouvoir contractualiser alors que les objectifs des CTE sont les nôtres depuis des années », regrette-t-il. « Pourtant, sur les exploitations, il y a toujours moyen de s'améliorer, en terme de qualité et de traçabilité. Alors, tout dépendra de ce qu'on pourra mettre dans l'investissement économique. » La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne a spécialement réfléchi pour apporter des solutions à ceux qui sont engagés dans des démarches d'agriculture raisonnée, pour les faire prendre en compte par les CTE.

« Il ne faut pas se précipiter », indique Régis Bessonnet. « Aujourd'hui, on ne peut pas faire un CTE ; d'ailleurs, les imprimés ne sont pas arrivés dans les DDA et certains points administratifs ne sont pas encore réglés.

« Sur le fond », conclut-il, « la mesure CTE est intéressante parce qu'elle répond à un désir de la société hors agriculture, mais de là à sauver l'agriculture... Pour nous, notamment ceux qui sont engagés dans l'agri-tourisme, c'est un sacré défi... qu'on relèvera parce qu'on en a relevé beaucoup d'autres. »

1. Président de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne.

Session de la Chambre régionale

La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine tiendra sa prochaine session le vendredi 23 juin 2000, à Sarlat.

Les journées de la semence

Après six ans de travail à l'organisation de la filière, l'ARISA (Association régionale interprofessionnelle des semences d'Aquitaine) met en place les premières journées de la semence, les 22 et 23 juin prochains, à Nérac, en Lot-et-Garonne. Au programme : stands professionnels, conférences techniques, visites de parcelles et un colloque sur la place du Sud-Ouest dans l'évolution du secteur.

..... Pierre Réau  
05 53 77 83 88

Forexpo

La 20<sup>ème</sup> édition du Salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière propose, grandeur nature, trois jours de démonstrations de travaux forestiers, les 7-8-9 juin 2000, à Soustons, au cœur de la plus grande forêt de l'Europe du Sud.

..... Maison de la forêt-Forexpo  
05 57 85 40 18

Europe : objectif 2

Pour l'Aquitaine, le montant de l'axe FEO-GA garantie est fixé à 540 millions de francs pour la période 2000-2006. S'ajoutent 2,9 milliards de francs au titre du FEDER et du FSE. La préparation du Document unique de programmation (DOCUP) de l'objectif 2 bat son plein : copie remise avant fin mars à la DATAR.

Lettre d'information de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine



Maison de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine  
Cité mondiale • 6, parvis des Chartrons  
33075 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 01 33 33 • FAX 05 57 85 40 40  
Directeur de la publication : Gérard César  
• Coordination : Alain Gallat • Rédaction :  
L'Agence verte • Conception et Impression :  
Chambre régionale d'agriculture  
Commission paritaire n° 81145 ADEP • Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2000  
ISSN 1253-1200



agritaine info

TRIBUNE Favoriser le revenu

Loi d'orientation agricole

CTE : il faut s'organiser

Répondre aux exigences nouvelles liées aux marchés et aux attentes de la société en termes d'emploi, d'environnement et d'aménagement du territoire, voilà l'objectif du contrat territorial d'exploitation.

Les comptes de l'agriculture sont éloquentes : en 1999, toutes les catégories d'exploitation subissent un recul de la valeur ajoutée et du résultat agricole moyen. Le résultat agricole par actif est, nationalement, en baisse de 4 %, entraîné par la chute des cours. La baisse la plus forte concerne les grandes cultures mais la crise de l'élevage perdure. Le revenu d'entreprise par actif non-salarié recule plus fortement encore : - 7 % ! Or l'Aquitaine avait déjà enregistré une diminution de son revenu agricole de 3 % en 1998.

Faut-il rappeler : que les dégâts de la tempête n'ont que très partiellement été réparés et que les indemnités demeurent en attente, que, dans ce contexte lourd, s'applique, dès cette année, la réforme de la PAC décidée à Berlin et débute la mise en œuvre de la taxe généralisée sur les activités polluantes (TGAP), que les Assises de la distribution ont bien montré l'urgence d'un indispensable rééquilibrage du rapport de forces entre producteurs et distributeurs... ?

Le consommateur, et les médias qui parlent en son nom, se soucient de dioxine, de listéria, d'OGM, d'ESB... L'agriculteur aussi. Mais il est également, en permanence, obligé de garantir des résultats économiques, la pérennité de son entreprise, son revenu. Les CTE, puisque ceux-ci s'imposent désormais, n'auront aucun sens en dehors de cette réalité.

Jean-Pierre Mariné,  
Président de la commission  
Economie-emploi-prospective.

Cette mesure nouvelle inquiète le monde agricole qui craint une « usine à gaz » à la gestion complexe, conduisant à une agriculture administrée.

Président de la Chambre régionale d'agriculture, Gérard César résume la position générale : « Aujourd'hui, nous sentons bien que le CTE est présenté comme un des seuls outils qui permette aux agriculteurs d'obtenir un financement pour le développement de leur exploitation. Tout va rentrer dans les CTE, comme nous l'avions craint.

« Si l'on fait le rapport entre les deux volets – économique et environnemental –, le curseur est très largement mis sur l'environnement. » Autre motif d'inquiétude : le financement des contrats par redéploiement des moyens. Y aura-t-il des crédits supplémentaires ? Gérard César en doute. Mais comme tous les agriculteurs, il est pragmatique : « La loi est votée, il faut s'organiser. »

Cohérence avant tout

Le CTE devient l'instrument de distribution de moyens publics en provenance de l'État et, pour une large part, de l'Europe. Il faudra tendre vers une nouvelle cohérence entre les différents intervenants à l'échelon régional. Ce ne sera pas toujours facile, surtout en respectant les situations plus locales. Si l'on veut compléter avec des financements au niveau de la région,

il faudra, là encore, viser la cohérence. Ce sera un des rôles de la Chambre régionale d'agriculture, positionnée sur des projets collectifs, et celui des services régionaux de l'État.

« Aux chambres d'agriculture, incontournables dans les départements, de se mobiliser pour assumer leur fonction d'animation, de conseil, d'accompagnement », rappelle Gérard César. « Elles doivent mettre en place des contrats-types des plus ouverts et les plus accessibles pour que les agriculteurs puissent utiliser les CTE comme accompagnement d'un projet véritablement économique. »

Il s'agit de faire simple, cohérent, entre les territoires, entre les filières, entre les filières et les territoires, afin de trouver dans les CTE les compléments à ce qui pourrait manquer au titre du contrat de plan ou de crédits communautaires qui risquent de s'amenuiser.

Parallèlement, tout un travail d'évaluation va se mettre en place. Evaluation quantitative d'abord : l'État vérifiant le respect des textes dans la distribution des financements. L'évaluation qualitative devra répondre à une double question : en quoi chaque CTE accompagnera-t-il les politiques agricoles définies aux niveaux départemental et régional ? Quelle valeur ajoutée apportera-t-il ?

« Sur la base des enseignements des CTE, on peut espérer extraire des références très précises pour mieux orienter les financements publics.

« Nous, chambres d'agriculture, nous voulons favoriser le revenu de l'agriculteur. Dans cette optique, le CTE est un complément qui peut être intéressant », conclut Gérard César. « Mais l'agriculteur veut d'abord vivre de la valeur économique de ses productions. »

## RENCONTRE AVEC

Guy Bringuier, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

## Les CTE : une démarche nouvelle et volontaire

Rappelez-nous les grands principes du contrat territorial d'exploitation.

G.B. : Le CTE, c'est l'outil novateur et moderne de la nouvelle loi d'orientation agricole. Il met en avant les principes de multifonctionnalité et de contrat d'objectifs. On reconnaît que l'agriculture produit des richesses marchandes mais également des services : l'agriculteur joue un rôle dans l'aménagement du territoire et souvent dans la protection de la nature. La fonction de production rémunère de moins en moins le travail des agriculteurs. Partant de là, les pouvoirs publics vont donner la possibilité de rémunérer les services rendus en identifiant un certain nombre d'objectifs : socio-économiques – l'agriculture doit, comme les autres activités, maintenir et créer des emplois – et environnementaux.

Quelle est l'articulation entre économie et environnement, projet personnel et démarche collective ?

– Il y a deux volets séparés, rémunérés différemment : le volet économique avec l'emploi, la création de valeur ajoutée, les projets innovants, la diversification des activités... Le deuxième volet, déjà inscrit dans les pratiques et dans les textes, c'est tout l'entretien de l'espace, la conservation des milieux sensibles, la qualité des territoires. On part du principe que l'agriculture peut jouer ce double rôle. Il s'agit bien d'un projet personnel et l'on encouragera ceux qui créent de l'emploi. Mais on souhaite aussi accompagner ces projets personnels dans le cadre de démarches collectives : contrats de rivière, de bassin... par exemple. Ce peut être aussi une démarche collective qui prend en compte une démarche de filière, de territoire, des projets de labellisation. Il y a forcément, à un moment donné, un croisement entre le projet individuel et les démarches collectives, qu'elles soient de territoire ou de filière... Si les pouvoirs publics, les conseils généraux ou d'autres associations souhaitent aller au-delà de cette démarche collective et associer les agriculteurs, on proposera un cahier des charges.

Quel est le rôle de chacun dans la mise en œuvre du CTE ?

– Le CTE est un contrat entre la société et un agriculteur. Il y a un engagement réciproque entre le porteur de projet et les pouvoirs publics. C'est de la compétence du département : le préfet, au nom de l'Etat, signe le CTE.

Ce n'est pas une démarche obligatoire mais volontaire. L'agriculteur doit faire une analyse de son système d'exploitation. S'il considère que consacrer une partie de son temps de travail à des activités d'intérêt général est moins rémunérateur que de le consacrer à améliorer la commercialisation de ses produits, c'est son choix. Mais une fois le contrat signé, il faudra vérifier qu'il est respecté.

L'Etat a donc la responsabilité de la signature. Il vérifie les conditions d'entrée, a la responsabilité de l'instruction, du contrôle technique, financier. Il peut déléguer une partie de ces missions, notamment l'instruction des dossiers, aux ADASEA. La fonction animation est ouverte : les chambres d'agriculture, qui se sont investies dans la préfiguration des CTE, sont bien placées. Les collectivités territoriales sont aussi invitées à s'associer à l'Etat, notamment la Région et les Départements. Quant au contrôle technique, il peut être mené par des experts, toujours sous le contrôle de l'Etat.

Que fait la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt ?

– La DRAF a voulu jouer pleinement son rôle de coordination en offrant, aux départements qui le souhaitent, des compétences et des connaissances. C'est une initiative aquitaine, pas une obligation. Nous mettons à la disposition de nos collègues DDA un groupe d'experts de très haut niveau, placé sous ma responsabilité et celle de Denise Valleret, chargée de la coordination.

Le rôle de la DRAF est d'inciter les démarches collectives de territoire ou de filière ou des actions croisant les deux dynamiques. Il faudra être cohérent avec la politique du contrat de plan Etat-Région, celle des fonds structurels, etc. L'Aquitaine est une région très diversifiée, sans excédents structurels, aux territoires préservés. On y mène des opérations agri-environnementales depuis dix-quinze ans. C'est une région d'initiatives locales et territorialisées qui se distingue par ses démarches de qualité. Alors on veut des CTE de qualité.

Quelle est l'enveloppe prévue pour les Aquitains ?

– Pour 1999, nous disposons d'un acompte d'environ 12,5 millions de francs. Cette dotation sert à la fois à satisfaire les contrats et à nous donner les moyens d'animer les projets collectifs. Le budget de l'année 2000 sera plus précisément connu très rapidement.

Les financements seront-ils à la hauteur des besoins ?

On a des moyens pour conduire une politique de ce type. S'il y avait beaucoup de CTE, il faudrait faire des choix, prioriser. Pour le moment, nous avons des moyens mais peu de projets.

On dénonce la complexité des procédures...

– Les textes sont complexes, ils font appel à des crédits eux-mêmes liés à des réglementations compliquées. Nous n'avons pas l'habitude de gérer ce type de projets multifonctionnels. Les choses vont se peaufiner, au fur et à mesure. Je compte sur l'intelligence des hommes, des personnels administratifs, des élus, des socio-professionnels pour trouver des règles qui rendront le système plus facilement opérationnel.

Les CTE vont-ils devenir le canal obligé de tous les financements ?

– C'est une démarche volontaire. Nous priorisons un certain nombre d'accompagnements mais l'agriculteur garde le choix de sa démarche, avec ou sans l'appui des pouvoirs publics. Des crédits pour la dépollution existent en dehors des CTE, les aides directes aux céréales continueront à être versées en dehors des CTE. Simplement, il s'agit d'un transfert progressif du soutien aux produits à un système de dynamique du développement. Les actions inscrites au contrat de plan sont très corrélées aux CTE. Des priorités seront données et beaucoup d'actions recentrées sur les contrats territoriaux : l'installation des jeunes, tel projet collectif d'IGP, l'appui technique, l'expérimentation... On va vers une démarche nouvelle.

Pensez-vous que le CTE va faire école en Europe ?

– Le règlement de développement rural encourage cette multifonctionnalité, reconnue au niveau européen. Depuis très longtemps, les Allemands favorisent les pratiques agri-environnementales. Les Britanniques aussi. En 1995, la Commission a présenté la nouvelle stratégie agricole aux membres du Conseil européen de Madrid. On évoquait la nécessité d'une nouvelle adaptation de la PAC et de diminuer les aides directes au profit d'une stratégie globale d'accès aux besoins généraux des populations rurales d'Europe. Cette idée d'approche intégrée et multisectorielle du développement rural, de la capacité du monde agricole à soutenir l'emploi, n'est pas nouvelle. En juillet 1997, on parlait des nouveaux défis d'une agriculture européenne moderne et durable. On n'invente rien.

## CTE : ce qu'ils en pensent...

Eric Chassagne

## « Insuffisant et trop compliqué »

« Nous, jeunes agriculteurs, avons des lignes budgétaires bien spécifiques qui ont toujours bien fonctionné », explique Eric Chassagne, président de la commission Installation. « Elles ont été supprimées au profit des CTE. On perdra au change. Nous craignons que les financements prévus nous limitent au niveau des dossiers. Environ un million de francs pour tous les CTE de la Dordogne, cela représente la signature d'une centaine de contrats, c'est peu, d'autant que tous ne concerneront pas les jeunes agriculteurs, bien sûr. Il y a beaucoup d'attentes de la part des agriculteurs, il y aura beaucoup de déçus. Nous intervenons dans le suivi des dossiers en faisant de l'information au niveau syndical, le plus clairement possible. Et nous plaçons pour la simplification administrative : la circulaire d'application des CTE fait 70 pages, c'est ingérable ! Cinq dossiers seulement ont été étudiés en commission, en un après-midi : il faut énormément de temps et nous ne savons pas comment nous ferons lorsqu'il faudra examiner 80 dossiers par mois en rythme de croisière. Cela dit, chez nous, les filières sont toutes en réflexion. Pour l'heure, les demandes analysées sont uniquement d'ordre individuel. »

Dominique Graciet

## « Le jouet sans le mode d'emploi »

Pour Dominique Graciet, président de la commission Environnement, les CTE sont une réponse au souci social par rapport à l'environnement. « Ils apportent un plus en insérant le projet de l'agriculteur dans son environnement économique, social et écologique. » Mais « comment insérer un contrat individuel dans des actions collectives et coordonnées de développement ? », s'interroge-t-il. « Comment préparer le dossier d'un agriculteur à qui on va demander de signer un projet individuel avec des objectifs globaux ? »

« Le document est plein de bonnes intentions », dit-il, « mais la mise en route est plus compliquée. Quant à la partie environnement, elle vient soutenir ce qui existe déjà : des démarches agri-environnementales ou d'autres comme Irrimieux, Ferminieux. Ce peut être une bonne chose », indique-t-il, « et ces incitations ne pourront qu'encourager le mouvement déjà existant. »

« L'adhésion autour du CTE existe », conclut-il, « reste le problème immédiat : il faudrait que les pouvoirs publics nous disent comment utiliser les CTE. Les démarches seraient encadrées et suivies par les chambres d'agriculture. Quant au suivi administratif, il serait confié aux ADASEA. Tous les organismes de développement pourraient monter un dossier de CTE », rappelle-t-il, « et les centres de gestion en valider la partie économique. »

« Le CTE est devenu, par la volonté du ministre de l'Agriculture, plus son jouet qu'un réel outil de développement. Un jouet auquel il n'a pas encore joint le mode d'emploi et qui, de ce fait, demeure encore inutilisable par les agriculteurs. »

Jean-Luc Blanc

## « Le CTE, oui, mais avec nous ! »

« Globalement, on est conscient qu'on est à un tournant historique », rapporte de son côté Jean-Luc Blanc, secrétaire général du CDJA des Landes et du CRJA Aquitaine. « Le CTE qui rémunère la multifonctionnalité, la reconnaissance par la société de notre travail, c'est un grand progrès, une idée initiée par le CNJA. Mais le CTE a été malaxé, remalaxé, pour devenir une sorte de mesure fourre-tout, un peu floue. Il ne faudrait pas que cette vraie logique de projet qui encourage l'initiative entraîne un surplus de contrôle et de répression. De nouvelles contraintes vont être imposées aux agriculteurs. Cela dit, si des fonds publics sont débloqués, il est normal qu'en contre-partie l'agriculteur doive justifier de ses engagements. Mais le CTE tel qu'il est présenté nous fait craindre le tout contrôle, beaucoup de contraintes pour peu de rémunération. Le CTE est un contrat entre les agriculteurs et la société, il doit être fait en concertation avec le monde agricole. » Bref, « le CTE, oui, mais avec nous ».

Jean-Pierre Mariné

## « Il faut un lien avec le marché »

Jean-Pierre Mariné, président de la commission Economie-emploi-prospective de la Chambre régionale d'agriculture, met l'accent sur la particularité de l'Aquitaine : « La région a, depuis longtemps, fait le choix des productions de qualité identifiées à un terroir. Les CTE doivent donc avoir une priorité : favoriser, encore plus, toutes les initiatives qui conduisent à proposer un produit sous signe de qualité, bien identifié, en relation étroite avec les possibilités du marché. Pas obligatoirement des débouchés de grande masse mais des marchés existants qui assurent au producteur que son produit bien identifié et garanti sans pesticide, par exemple, aura une place. »

« Il faut un lien avec le marché », souligne Jean-Pierre Mariné qui rappelle que l'Aquitaine a des systèmes organisés alors que le CTE est un contrat d'exploitation. « Même si on ne fait plus du soutien au produit mais à l'exploitation, le produit garde un lien avec l'organisation économique, via les OP (organisations de producteurs), les coopératives, etc., mis à part les marchés de niches et la vente directe. Mais même dans ce cas, il y a identification à des réseaux, y compris pour l'agritourisme. »

« Autour du CTE, même si c'est un contrat individuel, il faut donc mettre ce troisième contractant, celui qui a la relation économique avec le consommateur », insiste Jean-Pierre Mariné.

Réorganiser le système

« Les filières semblent un peu court-circuitées », poursuit-il. « C'est toute une réorganisation du système qu'il faut voir. Elle est en cours parce que tout le monde est soucieux d'efficacité. Il y a toujours eu une relation forte entre la Chambre régionale d'agriculture et les filières en ce qui concerne l'organisation économique et sociale des productions, le souci des hommes, des produits et des terroirs. Cela doit se renforcer ! »

Où en est-on ? « Nous en sommes aux premiers balbutiements. Les CTE, annoncés depuis plus d'un an, sont longtemps restés dans le flou le plus total sur ce qui pourrait y entrer. Aujourd'hui, le chantier semble s'éclaircir, y compris par rapport aux PAM (plans d'amélioration matérielle) et DJA (dotations aux jeunes agriculteurs) liés aux CTE. »

« J'ai douté pendant longtemps de la capacité des CTE à aider l'agriculture à se développer. Aujourd'hui, on y voit plus clair. L'évolution de l'agriculture, avec l'accord de Berlin, l'évolution de l'OMC, l'intégration des PECO, la volonté du consommateur de bien identifier ce qu'il mange, voilà autant d'éléments qui commencent à s'intégrer », remarque Jean-Pierre Mariné qui souligne la capacité d'adaptation « hors du commun » des agriculteurs.

« Pack L »

Le président de la commission Economie-emploi-prospective n'oublie pas que les CTE doivent être un outil de renforcement de la compétitivité des exploitations et du revenu des agriculteurs. « Il faut que, à partir des CTE, avec des produits de qualité et des pratiques respectueuses de l'environnement, nous arrivions à donner une plus-value à nos productions et que le consommateur accepte de les payer »

(suite page suivante)